

**Fondation universitaire de l'École des
Hautes Études Commerciales de Montréal**

**États financiers
au 31 mai 2010**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits, charges et actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 - 6

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Fondation universitaire de l'École des
Hautes Études Commerciales de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal au 31 mai 2010 et l'état des produits, charges et actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mai 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 10 septembre 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14557

Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
Produits, charges et actifs nets
 de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits de stationnement	1 173 821	1 114 928
Charges		
Frais de fonctionnement versés à La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal	<u>686 773</u>	<u>720 904</u>
Excédent des produits sur les charges avant dons effectués à La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal	487 048	394 024
Dons effectués à La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal	<u>(487 048)</u>	<u>(394 024)</u>
Excédent des produits sur les charges et actifs nets à la fin	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
Bilan
au 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF	<u>-</u>	<u>-</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS	<u>-</u>	<u>-</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mai 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Loi sur les fondations universitaires, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Elle a pour mission de promouvoir et de soutenir financièrement les activités d'enseignement et de recherche de La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Pour ce faire, elle exploite un terrain de stationnement dont les bénéfices sont remis à La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal sous forme de dons.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé de trois membres, dont un président, nommés par le gouvernement.

La Fondation exerce ses activités depuis le 1^{er} juillet 2002.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} juin 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Fondation.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mai 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les produits de stationnement lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la prestation du service a été effectuée, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

4 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu d'un contrat de location, la Fondation loue un stationnement de La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

La Fondation transfère la gestion des opérations du stationnement à La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. L'École est responsable des opérations financières du stationnement et facture des coûts de location et de gestion à la Fondation.

L'excédent réalisé est remis à l'École sous forme de dons. Par conséquent, il n'y a aucun actif ou passif au bilan, puisque toutes les entrées et sorties d'argent sont sous la responsabilité de l'École.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

5 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Fondation sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Fondation de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La Fondation gère son capital principalement au moyen de la location de places de stationnement.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Fondation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La Fondation n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

6 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.